



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

PROCÈS-VERBAL

Le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu siège en séance ordinaire tenue en présentiel le

Judi 15 septembre 2022 à 16 h 30

à la caserne 31 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu située au 480 boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Mont-Saint-Hilaire, province de Québec.

Sont présents :

M. Normand Teasdale, président, maire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil
M. Yves Lessard, vice-président, maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Mme Nadine Viau, mairesse de la Ville de Belœil
M. Martin Dulac, maire de la Municipalité de McMasterville
M. Marc-André Guertin, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
M. Claude Leroux de la Ville d'Otterburn Park

Est absente :

Mme Mélanie Villeneuve, mairesse de la Ville d'Otterburn Park

Assistent également à l'assemblée de la Régie :

M. Pierre-Damien Arel, directeur incendie
Mme Sylvie Gosselin, secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
5. Conseil d'administration
 - 5.1. Présentation et adoption- Budget 2023 et PTI 2023-2024-2025 - RISIVR
 - 5.2. Octroi du contrat pour l'audit des états financiers 2022 à 2024
 - 5.3. Vente de 11 appareils respiratoires incluant parties faciales et sacs de protection
6. Ressources humaines
 - 6.1. Embauche de madame Alexanne Guimond au poste d'adjointe à la direction
7. Finances
 - 7.1. Déboursés par chèque pour la période du 12 août 2022 au 8 septembre 2022
 - 7.2. Dépenses incompressibles pour la période du 12 août au 8 septembre 2022
 - 7.3. Analyse des postes budgétaires au 30 juin 2022
8. Politiques et règlements



9. Points d'information

- 9.1. Rapport du directeur incendie
- 9.2. Liste des interventions du mois d'août 2022

10. Correspondance

11. Varia

12. Période de questions du public

13. Clôture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Normand Teasdale déclare l'assemblée du conseil d'administration ouverte, il est 16 h 30.

2. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par monsieur Normand Teasdale.

CA-2022-09-098

3. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Nadine Viau
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

4. Adoption du procès-verbal

CA-2022-09-099

4.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 18 août 2022

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 18 août 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal est conforme aux discussions du 18 août 2022 ;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 201 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Marc-André Guertin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 18 août 2022.

ADOPTÉE



5. Conseil d'administration

CA-2022-09-100

5.1 Présentation et adoption - Budget 2022 et PTI 2023-2024-2025 - RISIVR

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* et 603 du *Code municipal*, la Régie doit dresser son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption, avant le 1^{er} octobre, à chaque municipalité et ville membre ;

CONSIDÉRANT QUE l'état des activités de fonctionnement précisant la situation financière estimée au 31 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT la présentation d'un budget équilibré 2023 de 10 599 995 \$ (des revenus et des dépenses) en prenant 119 000 \$ dans la réserve non affectée, soit un écart de 823 636 \$ pour une augmentation de 8,42 % ayant une quote-part globale de 10 070 721 \$ pour une augmentation de 6,49 %, soit un écart de 613 747 \$;

CONSIDÉRANT QUE le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 est composé des montants suivants :

	2023	2024	2025
Informatique - Renouvellement d'ordinateurs			15 000 \$
Camionnette pour la caserne 31			90 000 \$
Construction caserne 21** Construction + ameublement mobilité	17 098 000 \$		
Centre de formation Structure personnalisée - Simulateur résidentiel à quatre étages		718 000 \$	
Total (avant subvention)	17 098 000 \$	718 000 \$	105 000 \$
Subvention construction caserne - PRACIM	6 100 000 \$		
Subvention centre de formation		250 000 \$	
Partenaire financier - Projet centre de formation		168 000 \$	
Financement via la réserve		300 000 \$	15 000 \$
Crédit Bail			90 000 \$
Total - Emprunt L.T.	10 998 000 \$		

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Martin Dulac
APPUYÉ par Claude Leroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT : D'adopter, pour l'exercice financier 2023, le budget tel que présenté et le PTI 2023-2024-2025 de la Régie. D'envoyer ce budget à chaque municipalité et ville membre pour approbation, en y joignant l'état de la quote-part pour chacune desdites municipalités et villes.

QUOTES-PARTS 2023 ET TERMES DES PAIEMENTS

Villes	2023		Votre	15-01-2023	01-04-2023	01-07-2023	01-10-2023
			% d'aug				
Saint-Basile-Le-Grand	21.22520%	2 137 531 \$	6.60534151%	534 383 \$	534 383 \$	534 383 \$	534 383 \$
McMasterville	7.01130%	706 089 \$	5.76478236%	176 522 \$	176 522 \$	176 522 \$	176 522 \$
Otterburn Park	9.99575%	1 006 644 \$	6.73597946%	251 661 \$	251 661 \$	251 661 \$	251 661 \$
Mont-Saint-Hilaire	25.51057%	2 569 098 \$	5.82545151%	642 275 \$	642 275 \$	642 275 \$	642 275 \$
Beloeil	31.11377%	3 133 381 \$	7.11831015%	783 345 \$	783 345 \$	783 345 \$	783 345 \$
Saint-Mathieu-De-Beloeil	5.14341%	517 978 \$	6.07069356%	129 495 \$	129 495 \$	129 495 \$	129 495 \$
Total	100.00%	10 070 721 \$	6.49%	2 517 680 \$	2 517 680 \$	2 517 680 \$	2 517 680 \$

ADOPTÉE



CA-2022-09-101

5.2 Octroi du contrat pour l'audit des états financiers 2022 à 2024

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les cités et villes, art. (108) et qu'en vertu du Code municipal art. (966), le conseil d'administration doit nommer un vérificateur externe pour au moins trois et au plus cinq exercices financiers et qu'à la fin de son mandat, le vérificateur externe demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé à nouveau ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie en est à sa quatrième année d'opération et que la secrétaire-trésorière recommande le renouvellement de firme comptable actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 20 du règlement 2020-013 concernant la gestion contractuelle permet d'octroyer de gré à gré un contrat entre vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) et le seuil autorisé par la loi sans faire l'objet d'un appel d'offres sur invitations, par une autorisation écrite et justifiée du secrétaire-trésorier de la Régie ;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue en date du 31 août 2022 de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton pour les audits des états financiers pour :

- | | |
|---|-----------|
| • L'exercice se terminant le 31 décembre 2022 | 10 200 \$ |
| • L'exercice se terminant le 31 décembre 2023 | 10 600 \$ |
| • L'exercice se terminant le 31 décembre 2024 | 11 050 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Nadine Viau
APPUYÉ par Marc-André Guertin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'octroyer le contrat de gré à gré pour la fourniture de services professionnels pour l'audit des états financiers pour les années 2022 à 2024 à la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton pour une somme de 31 850 \$, taxes en sus.

D'autoriser le président de la Régie et la secrétaire-trésorière (ou leurs substituts), à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

CA-2022-09-102

5.3 Vente de 11 appareils respiratoires incluant parties faciales et sacs de protection

CONSIDÉRANT QUE la vente des appareils respiratoires était prévue et inscrite dans le dépôt du budget 2022 dans les revenus ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a reçu une seule proposition d'achat des appareils respiratoires, soit de la Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine au montant de 66 011 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat reçue par la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine suivant l'offre de vente par invitation respecte les règles de vente d'un bien public et qu'elle est plus élevée que la valeur comptable ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Nadine Viau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter l'offre d'achat de la Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine de 66 011 \$.

ADOPTÉE



6. Ressources humaines

CA-2022-09-103

6.1 Embauche de madame Alexanne Guimond au poste d'adjointe à la direction

CONSIDÉRANT QUE le poste d'adjointe à la direction était vacant à la suite de la nomination de madame Carole Lussier au poste de commis administratif ;

CONSIDÉRANT QUE le concours 2022-03 a été affiché à l'interne et à l'externe ;

CONSIDÉRANT QUE cent-quarante-quatre (144) candidatures ont été reçues ;

CONSIDÉRANT QUE six (6) candidates ont été rencontrées pour une entrevue ;

CONSIDÉRANT QUE madame Alexanne Guimond possède les exigences requises et le profil recherché ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection, composé de madame Sylvie Gosselin, secrétaire-trésorière et madame Marie-Ève Chavarie, directrice des ressources humaines, recommande la candidature de madame Alexanne Guimond au poste d'adjointe à la direction.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Martin Dulac
APPUYÉ par Claude Leroux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser l'embauche de madame Alexanne Guimond au poste d'adjointe à la direction à compter du 3 octobre 2022 selon les conditions contenues dans le contrat de travail et d'autoriser la secrétaire-trésorière à le signer.

ADOPTÉE

7. Finances

CA-2022-09-104

7.1 Déboursés par chèque pour la période du 12 août au 8 septembre 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 du *règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu*, le secrétaire-trésorier doit préparer et déposer périodiquement au conseil d'administration un rapport constatant toutes les dépenses effectuées par les employés de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière a préparé un rapport des déboursés par chèque pour la période du 12 août au 8 septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder auxdits déboursés par chèque ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Nadine Viau
APPUYÉ par Marc-André Guertin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- 1) D'autoriser et ratifier, le cas échéant, le paiement des déboursés par chèque énumérés dans le rapport ci-joint pour la période du 12 août au 8 septembre 2022, le tout se détaillant comme suit :



DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	
Liste des chèques émis et approuvés depuis le dernier conseil d'administration :	
Liste des chèques à approuver par le conseil d'administration (chèques no : 1908 à 1940)	129 319,61 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	129 319,61 \$

- 2) D'autoriser la secrétaire-trésorière à procéder au paiement desdits déboursés par chèque.

ADOPTÉE

CA-2022-105

7.2 Dépenses incompressibles pour la période du 12 août au 8 septembre 2022

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à l'article 8c) du règlement 2020-014 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu que le conseil d'administration délègue à la secrétaire-trésorière de la Régie, l'autorisation de payer les dépenses incompressibles ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses incompressibles sont énumérées à l'article 8 du règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a préparé un rapport des dépenses incompressibles pour la période du 12 août au 8 septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder au paiement desdites dépenses incompressibles ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Nadine Viau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser et ratifier le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport ci-joint pour la période du 12 août au 8 septembre 2022, le tout se détaillant comme suit :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	
Paiements directs et prélèvements préautorisés Fournisseurs	370 389,46 \$
Transferts électroniques Paie et autres	243 069,76 \$
TOTAL DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	613 459,22 \$

ADOPTÉE

7.3 Analyse des postes budgétaires au 31 juillet 2022

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du rapport d'analyse des postes budgétaires au 31 juillet 2022.

8. Politiques et règlements



9. Points d'information

9.1 Rapport du directeur incendie

Le directeur incendie fait rapport des événements particuliers survenus depuis la dernière séance du conseil concernant le service incendie.

9.2 Liste des interventions du mois d'août 2022

Les membres du conseil d'administration prennent acte des documents et/ou informations.

10. Correspondance

Lettre du 17 août 2022 de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

11. Varia

12. Période de questions du public


CA-2022-09-106

13. Clôture de l'assemblée

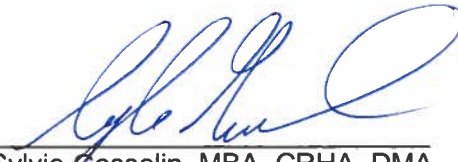
IL EST PROPOSÉ par Claude Leroux
APPUYÉ par Nadine Viau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance, il est 16 h 45.

ADOPTÉE


Normand Teasdale
Président d'assemblée


Président du conseil d'administration


Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Secrétaire d'assemblée

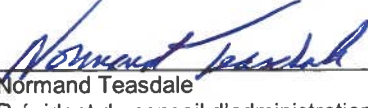
Secrétaire-trésorière

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec les transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et chaque fois que c'est nécessaire. Les CCS sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits présentes et portent les numéros correspondants à ces résolutions ou extraits.


Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Secrétaire-trésorière

Je soussigné Normand Teasdale, président de la Régie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.


Normand Teasdale
Président du conseil d'administration